

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'État

le 3 avril 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 27, 28 et 29 mars 2017**

**2017 V. 60** Vœu relatif aux traités transatlantiques.

-----

#### **Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Considérant le vœu relatif à la République de Grenoble face aux traités transatlantiques déposé par M. David BELLIARD, M<sup>me</sup> Sandrine MÉES, M. Jérôme GLEIZES, M<sup>me</sup> Anne SOUYRIS et les élu-es du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant que le 14 juin 2013, les 27 gouvernements de l'Union européenne - dont la France - avaient approuvé un mandat donné à la Commission européenne pour négocier un accord de libre-échange avec les États-Unis, le TAFTA (Trans Atlantic Free Trade Area) ;

Considérant que le 31 août 2016, le Président de la République française a annoncé que la France interrompait la négociation sur le TAFTA ;

Considérant le traité entre l'Union européenne et le Canada, le CETA (Accord économique et de commerce global - Comprehensive Economic Trade Agreement) est actuellement en voie d'approbation par les états membres de l'UE, malgré une très forte mobilisation de la société civile ;

Considérant la ratification, le 15 février dernier, par le Parlement européen du CETA, accord de libre-échange entre l'Union européenne et le Canada ;

Considérant que, si ces accords visent à faciliter les échanges entre les deux ensembles, ils visent, pour y parvenir, à une harmonisation des législations en vigueur des deux côtés de l'Atlantique ; ces accords prévoient aussi deux mécanismes susceptibles de diminuer le champ d'actions des élus et de contraindre les choix publics (mécanisme de règlement des différends investisseurs-État et du mécanisme de coopération réglementaire) ;

Considérant que les collectivités locales ont une place fondamentale dans la cohésion des territoires, la lutte contre les inégalités et le développement économique et qu'en cas de mise en application des traités, les besoins de correction/réparation (concurrence aux PME, marchandisation des services, ...) persisteront ;

Considérant le risque que les grands opérateurs transnationaux soient favorisés au détriment des PME, principale source de création d'emplois locaux et que les dispositions de l'accord, s'il est adopté, ne permettront plus aux collectivités locales de soutenir directement les acteurs économiques locaux ;

Considérant que les négociations en cours prennent insuffisamment en compte les exigences climatiques ; le droit des investisseurs prédominant sur le droit de l'environnement alors même que Paris veut s'imposer comme un modèle d'écologie urbaine ;

Considérant que le vœu voté au Conseil de Paris en décembre 2016 décidant de la présence d'une délégation du Conseil à Grenoble aux « deuxièmes rencontres paneuropéennes des villes contre TAFTA-CETA-TISA » les 17 et 18 février, afin de mieux connaître ce réseau naissant de collectivités locales européennes et éventuellement y participer ;

Considérant, suite à ce vote, la présence à ces rencontres de deux conseillères de Paris dont une du Groupe Écologiste de Paris ;

Considérant qu'à l'occasion de ces deuxièmes rencontres, le Maire de Grenoble a présentée « La Réplique de Grenoble » qui se termine par cette déclaration « Nous, maires et représentant-e-s élu-e-s des villes et territoires réunis ce 17 février à Grenoble, voulons, ensemble, contribuer à reconstruire l'Europe depuis les territoires et avec les citoyens, qui font sa force et lui donnent vivacité démocratique et populaire. Une autre gouvernance est possible et déjà en marche. Nous nous engageons à communiquer cette déclaration, proposée par les villes et territoires présents ou représentés, aux responsables de l'Union européenne, aux gouvernements nationaux et aux institutions et organismes pertinents » ;

Sur proposition de l'Exécutif,

Émet le vœu que :

- dans l'esprit de la forte mobilisation de la société civile et en particulier de la déclaration de Grenoble, la Ville de Paris favorise et facilite les actions visant à sensibiliser les Parisiens aux enjeux et aux conséquences des traités commerciaux internationaux,
- la Maire de Paris manifeste, auprès du gouvernement français, sa préoccupation quant à la préservation de l'autonomie de décision des collectivités locales et la prise en compte des impératifs sociaux et environnementaux qui sont au cœur de l'action municipale.